



PRÉFÈTE  
DE LA SARTHE

Le Mans, le 28 décembre 2016

## Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale

---

Le 30 mars 2016, à l'issue d'une large concertation et après une dernière réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), Corinne Orzechowski, préfète de la Sarthe, a arrêté un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

L'ensemble des projets d'évolution de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) programmés dans le schéma entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Cette période de neuf mois a été mise à profit pour organiser de multiples échanges entre les élus, les structures de coopération intercommunale et les services de l'Etat afin de préparer cette échéance.

Ce dialogue a notamment porté sur la gouvernance, la définition des compétences et les ressources (budget et fiscalité) des futures intercommunalités.

En cette fin d'année, les arrêtés préfectoraux prononçant les fusions et l'élargissement de périmètre des différents EPCI viennent d'être publiés.

Ils sont consultables sur le site internet des services de l'Etat en Sarthe :  
**<http://www.sarthe.gouv.fr/mise-en-oeuvre-du-schema-departemental-de-a4180.html>**

Avec ce nouveau schéma, le territoire sarthois sera ainsi organisé autour de **15 communautés de communes** (au lieu de 28) et **d'une communauté urbaine**, Le Mans Métropole, qui réunit désormais 19 communes (contre 14 auparavant).

La communauté urbaine d'Alençon a, quant à elle, été rejointe par la commune nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne.